

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

**OBJET : REMPLACEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE ET
ACHAT DE LOGICIEL
N° 1116**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique (date d'achat le 27 juin 2000) du service comptabilité n'est plus en adéquation avec les nouveaux logiciels dont la mise en place est prévue en 2011.

Considérant que l'état de désuétude du poste informatique du service comptabilité ne permet pas la mise en place de nouveaux logiciels prévus en 2011 JVS – MAIRISTEM ON LINE –

Considérant qu'à cet effet, il est nécessaire :

- de changer le poste informatique du service comptabilité pour un montant d'environ 1400€ (matériel, environnement technique, installation, maintenance matériels et maintenance logiciels),
- d'accepter la proposition de l'entreprise JVS MAIRISTEM comme suit :
 - 1169€ HT pour l'achat et l'installation du poste informatique
 - 139,98€ HT pour la maintenance
- opter pour la formule HORIZON ON LINE de l'entreprise JVS pour de nouveaux logiciels comme suit :

RECAPITULATIF DES COUTS : 1ère ANNEE		
INVESTISSEMENT LOGICIELS (Imputation comptable préconisée 205)	H.T	T.T.C
Droits d'accès Logithèque		
Cession licences	3 120,00	3 731,52
Total investissement	3 120,00	3 731,52
FONCTIONNEMENT PRESTATIONS (Imputation comptable préconisée 6156)	H.T	T.T.C
Mise à niveau corrective	390,00	466,44
Assistance à l'utilisation	390,00	466,44
Total fonctionnement	780,00	932,88

RECAPITULATIF DES COUTS : ANNEES SUIVANTES		
INVESTISSEMENT LOGICIELS (Imputation comptable préconisée 205)	H.T	T.T.C
Cession licences	3 120,00	3 731,52
Total investissement	3 120,00	3 731,52
FONCTIONNEMENT PRESTATIONS (Imputation comptable préconisée 6156)	H.T	T.T.C
Mise à niveau corrective	390,00	466,44
Assistance à l'utilisation	390,00	466,44
Total fonctionnement	780,00	932,88

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE - de changer le poste informatique du service comptabilité (matériel, environnement technique, installation, maintenance matériels et maintenance logiciels) et d'accepter la proposition de l'entreprise JVS MAIRISTEM comme suit :

- *1169€ HT pour l'achat et l'installation du poste informatique
- *139,98€ HT pour la maintenance

- d'opter pour la formule HORIZON ON LINE de l'entreprise JVS pour de nouveaux logiciels dans les conditions prévues ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.